



## CPTS MONTPELLIER EST BERANGE NEWSLETTER N°6 Mars 2023

### EDITO

Un an déjà, et les résultats sont encourageants. La quasi totalité des indicateurs ont été largement atteints.

Cette CPTS a du sens et le travail à accomplir reste énorme.

Une surprise cependant, l'indicateur de dépistage du cancer du sein ne bouge pas comme dans tous les autres territoires.

Il me semble indispensable que la CPTS du Bérange s'empare de ce problème et invente une solution originale pour améliorer la situation.

Ce sera, donc, un de nos objectifs prioritaires sur l'année 2023 et nous comptons sur l'engagement de tous pour réussir cette mission de santé publique essentielle et chère à la population.

La CPTS va constituer un groupe de travail sur le sujet. Nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet.

Bien à vous tous,

Dr Mathieu LAMARQUE - Vice-Président de la CPTS

### POINTS SUR LES MISSIONS

#### MISSION 1 Accès au médecin traitant et soins non programmés

##### Les consultations médicales délocalisées

Désormais 4 créneaux de demi-journée de consultations délocalisées (mardi toute la journée, jeudi après-midi et vendredi matin) ont été mis en place depuis le mois de septembre à Mudaison.

Depuis le mois de janvier, le Dr Fabien TIGOLET (interniste et gériatre) et la sage-femme Karine Rage ont rejoint le cabinet.

Pour joindre le Dr TIGOLET :

- par mail : [drtigoulet@orange.fr](mailto:drtigoulet@orange.fr)
- par tél. : 06 11 52 23 17

Cela répond, également, à la mise en place de consultations spécialisées sur la commune.

*Si vous êtes intéressé pour occuper un créneau vacant (il reste le mercredi) pour des consultations délocalisées, n'hésitez pas à contacter la coordination.*



#### MISSION 2 Parcours de soins

##### Insuffisance cardiaque

Un cycle de formation, animé par le Dr CYTEVAL, auprès des professionnels de santé du territoire a été initié dès le mois d'octobre 2022.

A ce jour, 42 médecins généralistes ont participé à une des deux sessions qui leur étaient dédiées.

Afin d'aller plus loin dans le suivi du patient insuffisant cardiaque, nous avons proposé une formation aux IDEL, kinés et pharmaciens le 18 janvier dernier.

Pour toucher le plus grand nombre, deux autres sessions de formation sont proposées **aux IDEL les 24 mai et 8 juin** (contenu identique sur les deux jours).

Si cela vous intéresse, vous pouvez vous inscrire en cliquant sur le lien suivant: [Inscription](#)

Un parcours de soins a été également formalisé. Vous le trouverez en téléchargement en cliquant [Ici](#).



##### Prise en charge de patients de - de 17 ans atteints de surpoids ou d'obésité

Depuis 1 an, grâce à la CPTS, un protocole dans le cadre du surpoids et de l'obésité de l'enfant a été proposé puis mis en place sur notre secteur. Ce protocole permet aux enfants d'avoir une prise en charge par une infirmière d'éducation thérapeutique payée par la CPTS.

En cas de nécessité, elle peut orienter les patients et leur famille vers une diététicienne, une psychologue et / ou un éducateur en activité physique adapté dont les 3 premières consultations sont aussi prises en charge par la CPTS.

Après un an, les résultats sont encourageants avec 31 enfants pris en charge dont 70% ont amélioré leur courbe d'IMC.

Pour cette année 2023, nous souhaitons proposer à tous les médecins du secteur ce protocole et faire connaître le protocole à l'ensemble des professionnels de santé de la CPTS.

Le but reste le même, faire un diagnostic de surpoids, d'obésité voir même de changement de couloir d'IMC et de proposer une prise en charge par une infirmière d'éducation thérapeutique.

A aucun moment, on ne demande aux médecins d'adhérer à la CPTS pour pouvoir faire profiter de ce parcours à ses patients.

Actuellement, nous essayons de voir avec le rectorat pour mettre un petit flyer dans les carnets de santé lors des visites médicales scolaires afin de revenir vers le médecin traitant pour discuter du surpoids et parler du protocole.

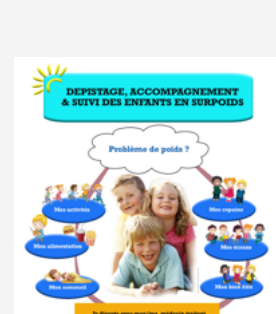
On a aussi fait une affiche A4 pour mettre dans les cabinets médicaux et sensibiliser les familles que vous pouvez télécharger [Ici](#).

Nous souhaitons que le médecin généraliste reste le premier maillon du dépistage et du diagnostic.

Si ce dernier estime que la prise en charge est nécessaire et avec l'accord de la famille, il peut prendre rendez-vous pour son patient par SMS auprès de Clothilde PESTRE, IDE, (06-18-12-32-35) ou Anne RIOU, IPA, (06-60-36-18-93) et donner les coordonnées du patient à rappeler.

*Si des psychologues ou des diététiciens sont formés à l'obésité de l'enfant et souhaite participer à ce protocole, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la CPTS.*

Dr Geoffrey Boyer, pilote du parcours



#### MISSION 3 Développement d'actions territoriales de prévention

##### Défibrillateurs cardiaques

La CPTS a réalisé une cartographie des défibrillateurs cardiaques du territoire.

En téléchargement : [la cartographie version 2023](#)



##### Diabète

L'URPS infirmier a souhaité mettre en avant les actions réalisées sur le terrain par le biais d'interviews croisées qui ont été publiées dans prochain Magazine L'OMAG.

Céline AVIGNON, Infirmière libérale et Isabelle MENDEZ, coordinatrice de la CPTS se sont prêtées au jeu.

Vous pouvez télécharger [l'intégralité du texte en cliquant ici](#).



##### Dépistage du cancer colorectal

Pour Mars Bleu 2023, le CRCDC – OC organise un défi collectif afin de promouvoir le dépistage organisé du cancer colorectal dans la région.

La prévention des cancers passe par l'introduction ou la réintroduction d'une activité physique quotidienne.

Pour participer à ce défi ou pour en informer vos patients, il suffit de se rendre sur la page dédiée à cet effet : [défi connecté](#)

Pour télécharger l'affiche, cliquez [Ici](#).



#### MISSION 4 Développement de la qualité et de la pertinence des soins

##### Déclaration des événements indésirables et actions du Comité de Retour d'Expérience (CREX)

Faisant suite au dernier Comité de Retour d'Expérience (CREX) et aux remontées terrains des différents événements par les professionnels de santé du territoire, un focus sur la prescription des perfusions à domicile semblait essentiel afin d'harmoniser et de fluidifier les pratiques d'un chacun.

Depuis 2016, la nomenclature de la perfusion à domicile a été modifiée. Elle est à présent basée sur une logique de forfaitisation. Alors que les consommables étaient auparavant prescrits et facturés séparément de la prestation, les forfaits comprennent désormais les consommables délivrés sous forme de kit ainsi que la location du pied à perfusion.

Toutefois afin que la prescription soit conforme pour l'ensemble des professionnels de santé intervenant dans la prise en charge d'un patient pour une perfusion à domicile, il est nécessaire en plus des mentions concernant l'identité du patient et le(s) médicament(s) prescrit(s), que soient notifiés :

- la voie d'administration (veineuse centrale ou périphérique, sous cutané, péri-nerveuse)
- le mode de perfusion (gravité, diffuseurs, système actif électrique)
- la posologie en indiquant le débit lorsque cela est nécessaire
- la fréquence de la ou des perfusions
- la durée totale du traitement

Le CREX propose ainsi aux médecins prescripteurs deux ordonnances type pour le pharmacien et l'IDEL que vous pouvez télécharger ci contre : [ordonnance pharmacie / ordonnance IDEL](#)

Afin d'enrichir les réflexions et la recherche des actions correctives, nous avons demandé à Mme Annie MORIN, représentante des usagers, France Rein et France Assos Santé Occitanie, d'intégrer le CREX dont la prochaine réunion aura lieu le 14 mars.

Afin de comprendre les enjeux liés à la gestion des risque et à la déclaration des événements indésirables, nous vous invitons à consulter le lien suivant : [fiche information événement indésirable](#).

La déclaration d'événements indésirables peut se faire selon deux moyens: via [une fiche papier](#) à renvoyer complétée sur l'adresse mail de la coordination ([coordinationcptsberange@gmail.com](mailto:coordinationcptsberange@gmail.com)) soit en remplissant directement en ligne le lien suivant : [FEI](#). Une sélection de ces événements sont analysés en réunion du CREX pluriprofessionnelle afin de vous proposer la mise en place des actions correctives.

##### Gestion de la crise sanitaire

Dans le cadre de cette nouvelle mission, les CPTS doivent préparer un plan d'action leur permettant de participer à la réponse du système de santé face à une situation préparée exceptionnelle voire une crise sanitaire grave, à savoir :

- prise en charge de blessés somatiques ou psychiques (attentats, incendie, explosions, émeutes, ...)
- prise en charge de malades (notamment des populations fragiles ; personnes âgées ou enfants) : épidémie saisonnière (grippe, bronchiolite), canicule, grand froid, pollution ;
- prise en charge de patients atteints par un agent infectieux émergent (coronavirus, fièvres hémorragiques virales, arboviroses, ...) et le cas échéant mise en œuvre d'une campagne de vaccination exceptionnelle ;
- prise en charge immédiate de patients atteints par un agent NRC (accidents ou attentats nucléaires, radiologiques ou chimiques) et suivi à moyen et long termes des éventuels effets induits ;
- altération de l'offre de soins (pénurie de médicaments, difficultés de circulation liées à la neige, les inondations ou un cyclone).

Nous sommes en train de constituer un groupe de travail qui se réunira au mois d'avril.

Si vous êtes intéressé (e), merci de remplir le formulaire en cliquant sur le lien suivant : [gestion de crise](#)

#### MISSION 5 Accompagnement des professionnels de santé

##### Accueil des stagiaires et internes

###### Accueil des stagiaires kinés

Depuis la signature de la convention avec l'IFMK en 2022, les cabinets de kinés libéraux ont accueillis 13 stagiaires MK.

- Castries : 1 apprenti (KM2) toute l'année
- Le Crès : 1 apprenti (KM1) toute l'année
- Vendargues : 4 stagiaires accueillis
- Baillargues : 7 stagiaires accueillis

Si vous êtes intéressé pour que votre cabinet soit reconnu terrain de stage, cliquez [Ici](#).

Par ailleurs, la CPTS a également signé une convention de coopération avec l'organisme Montpellierain EPK dans le cadre de la formation continue proposant notamment une formation DPC "Maîtrise et Tutorat de Stage".

Pour plus de renseignement et accéder au planning de formations, cliquez [Ici](#).

###### Accueil des internes

Si vous souhaitez accueillir des internes de médecine générale dans votre cabinet, il faut suivre la formation de Maître de Stage des Universités (MSU) (cf. charte en téléchargement).

Dates des prochaines sessions :

- le jeudi 13 avril 2023 de 9 h à 17 h à l'UPM à Montpellier
- le jeudi 19 octobre 2023 de 9 h à 17 h à l'UPM à Montpellier

En téléchargement : [Charte MSU](#)

### DOSSIERS THEMATIQUES

#### LA VACCINATION

L'Institut Bouisson Bertrand a créé une panoplie de dépliants à l'attention du grand public.

Ces flyers peuvent être commandé en version papier via leur site : [les vaccins pour tous](#) ou vous pouvez les télécharger ci-dessous :

- [Vaccination : Tous concernés](#)
- [Immuno-dépression et maladies chroniques](#)
- [Vaccination et diabète](#)
- [LGBTQIA+ La vaccination Pourquoi y penser ?](#)
- [Vaccination et activité professionnelle](#)
- [Vaccination et séniors](#)

#### ICOPE

La CPTS du Bérange s'est inscrite auprès de l'ARS pour participer au déploiement du programme de la prévention de la dépendance ICOPE (Integrated Care for Older People).

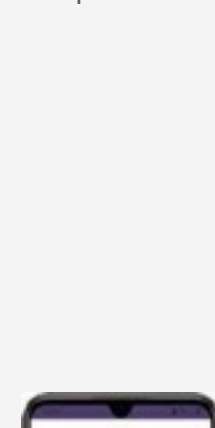
Limiter le nombre de personnes âgées dépendantes dans les années à venir est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S) qui vient de publier le [programme ICOPE](#) afin de répondre à cet objectif.

Ce programme qui permet de suivre l'évolution de l'ensemble des capacités physiques et mentales d'un individu (mobilité, mémoire, nutrition, état psychologique, vision et audition) se décline en 5 étapes dits Steps, notre objectif prioritaire, sur la CPTS, débute par le dépistage (STEP 1)

- Dépistage (ou STEP 1 pour engager la démarche, rémunéré 18€ pour le professionnel de santé)
- Evaluation
- Plan de soin personnalisé
- Filéage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention
- Implication des collectivités et soutien aux aidants

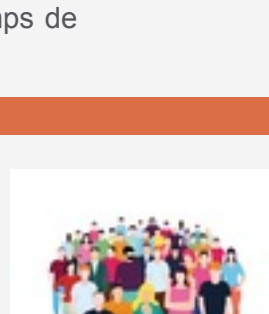
Une formation en ligne de 40 minutes est nécessaire et disponible [Ici](#).

Si vous êtes intéressé, nous vous proposons de remplir un formulaire (temps de remplissage : 3mn) : [Intérêt pour le programme ICOPE](#)



#### POUR ADHÉREZ À LA CPTS.

[CLIQUEZ ICI](#)



#### POUR JOINDRE L'EQUIPE DE COORDINATION

Mail : [coordinationcptsberange@gmail.fr](mailto:coordinationcptsberange@gmail.fr)

Téléphone : 06 64 33 56 17

Site web : <https://www.cptsberange.org>

Adresse postale : 18 rue des Carrières - 34130 MUDAISON